



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ DE VOIRIE RÉGLEMENTANT LE STATIONNEMENT RUE DE LA RÉPUBLIQUE POUR LA SARL BENOIT GRIEU

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le code de la route,

VU l'article 610-5 du code pénal,

VU la délibération n°0032-2026 Election du Maire,

VU la délibération n°0033-2026 Délégations exercées par le Maire au nom de la commune,

VU la délibération n°0036-2026 Election des adjoints au Maire,

VU la demande écrite de Monsieur Benoît GRIEU pour le compte de la SARL BENOIT GRIEU en date du 24 Avril 2026,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de plomberie sis 2 Rue de la République, impasse Morlac à Pont-Audemer.

ARRETE

Article 1 : La SARL BENOIT GRIEU est autorisée à **stationner un véhicule Renault Master immatriculé ED-311-SK sur une place matérialisée au droit de l'immeuble sis 2 Rue de la République à Pont-Audemer**, afin de procéder aux travaux décrits ci-dessus, **du Mardi 5 Mai 2026 jusqu'au Jeudi 7 Mai 2026 inclus**.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

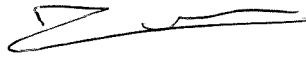
Article 3 : D'après l'article R.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires, La SARL BENOIT GRIEU et Monsieur Benoît GRIEU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 6 mai 2026

Le Maire



Alexis DARMOIS

